
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 8 février 2013

La journée des partenaires du 8 février 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

- **Les comptes rendus des journées des partenaires**

Monsieur Bénigne NKAKOU a souhaité que le compte rendu de la journée des partenaires soit disponible avant la tenue de la réunion suivante.

Madame la Directrice a informé les partenaires que la question sera examinée par la Cellule départementale de communication.

- **Le dépôt auprès de la Division de la Surveillance du double du dossier de dédouanement**

Plusieurs partenaires ont estimé que la procédure du dépôt auprès de la Division de la Surveillance du double du dossier de dédouanement retarde les opérations de dédouanement.

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance a précisé que le but recherché vise l'orientation de l'écor en fonction de certains critères de risque.

- **Le paiement des droits et taxes en cas de contre-écriture**

Le paiement des droits et taxes en cas de contre-écriture a fait l'objet de plusieurs interventions de la part des partenaires.

Il a été retenu que c'est l'acceptation de « déclarants ambulants » par les maisons de transit qui occasionne des difficultés de paiement en cas de contre-écriture.

Actuellement, les conditions ne sont pas réunies pour faire des encaissements au-delà de 15H00.

Le démarrage du Guichet Unique de Dédouanement pourra régler la question.

- **L'exploitation des fiches d'analyse de risque**

Monsieur Dominique OBAMBI, PDG de la Société Les Pirogues d'Alima a souhaité que les fiches d'analyse de risque puissent servir également à identifier les facteurs qui alourdissent les opérations de dédouanement.

Madame la Directrice a demandé au Divisionnaire de la Surveillance d'examiner la question.

- **La visite de travail à Pointe-Noire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration**

Les partenaires ont été informés de la prochaine visite de travail à Pointe-Noire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration, qui aura pour objet l'état d'avancement du projet relatif au Guichet Unique de Dédouanement.

- **La mise en place d'une commission d'arbitrage des litiges**

Monsieur Bénigne NKAKOU a souhaité qu'une commission d'arbitrage des litiges réunissant l'administration des douanes, les syndicats interprofessionnels et les commissionnaires en douane agréés soit mise en place pour faciliter le règlement de certains litiges.

Madame la Directrice a pris acte de la proposition.

- **Le paiement des surestaries dans le cas où la responsabilité du retard incombe à CONGO TERMINAL**

Monsieur Dominique OBAMBI, PDG de la Société Les Pirogues d'Alima, a déploré le fait que CONGO TERMINAL continue à exiger le paiement des surestaries lorsque la responsabilité du retard lui incombe.

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC, a fait observer que dans ce cas de figure il suffit de réunir les preuves de la responsabilité de CONGO TERMINAL.

- **La Note d'Information N° 071/MEFPPPI/DGDDI-DRC du 28 janvier 2013 à l'attention des sociétés bénéficiaires des conventions d'établissement**

Les partenaires ont été informés de la publication de la Note d'Information N° 071/MEFPPPI/DGDDI-DRC à l'attention des sociétés bénéficiaires des conventions d'établissement relative à la mise en place d'une Commission nationale chargée de

la renégociation des dispositions des articles 24 et 25 des conventions d'établissement contraires à la Charte des investissements, au Code des douanes ou au Code général des impôts.

- **La Note d'information N° 134/MEFPPPI/DGDDI-DRC du 6 février 2013 relative à la mise en application de la version 2012 du Tarif des douanes CEMAC**

Les partenaires ont été également informés de la mise en application à compter du 15 février 2013 dans tous les bureaux des douanes du Congo de la version 2012 du Tarif des douanes CEMAC.

Commencée à 9H10, la réunion a pris fin à 10H40.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA